

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 20 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**  
13/03/2023

**DATE D’AFFICHAGE**  
13/03/2023

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>
<b>27</b>
<b>PRÉSENTS</b>
<b>19</b>
<b>VOTANTS</b>
<b>25</b>

**Étaient présents**

M. Gérard LENEVEU, M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, M. Frédéric LACOUR.

**Absents excusés**

Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à Mme Sophie MOBASHER  
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR  
Mme Naïma ANNOUCHE donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES  
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE  
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

**Absents non excusés**

Mme Edith LE ROUX  
M. Nicolas DURAND

**Secrétaire de séance** : M. Frédéric LACOUR

---

**Délibération n° 23.03.20/20**

**Objet / Demande de subvention DETR-DSIL 2023 / Programme de performance énergétique des bâtiments communaux**

---

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante que le projet portant sur la mise en œuvre d'un programme de performance énergétique pour les bâtiments communaux, et dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis à 41 667 € HT soit 50 000 € TTC.

Il précise que le programme de performance énergétique engagé par la commune de Giberville portera principalement en 2023 sur le remplacement des éclairages présents dans les bâtiments communaux par des dispositifs LEDS, et notamment au sein :

- de la mairie
- du groupe scolaire Louis Aragon
- du carrefour socioculturel Antoine Vitez
- des équipements sportifs, et plus particulièrement la salle Lecuyer

Monsieur le Maire indique donc que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023, portant sur l'enveloppe "Rénovation thermique et transition énergétique".

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT sollicité	Taux d'intervention
Fonds vert	Sollicité	25 000.20 €	60 %
DETR-DSIL	Sollicité	8 333.40 €	20 %
Sous-total subventions		33 333.60 €	80 %
Autofinancement		8 333.40 €	20 %
Coût total HT		41 667 €	100 %

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 41 667 € HT,

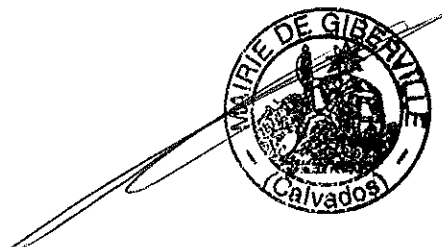
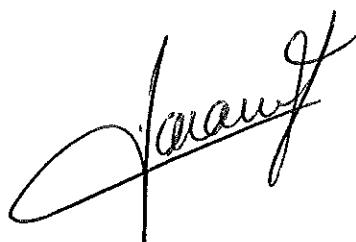
**APPROUVE** le plan de financement exposé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL 2023 et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Frédéric LACOUR

Le Maire,  
Gérard LENEVEU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20230320-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023